

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

69060

OBJET :  
Exonération de  
taxes

*non offm  
vnt d'observations  
petites à jours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 MAI 1969

Le neuf mai mil neuf cent soixante neuf, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 2 mai 1969.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTRÉAU, POUGET, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMEQ, REIX, BERLAND, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représenté : M. BISCAYE par M. CAMBLONG.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 9 avril 1969, M. le Président du ROC section Boxe sollicite l'exonération des taxes sur les spectacles à l'occasion de la rencontre internationale de boxe du 10 mai 1969.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par le Président du ROC Boxe,  
Vu le décret n° 55-469 du 30 avril 1955, prévoyant certaines exonérations de taxes,

Considérant le but poursuivi par cette société sportive,  
Vu l'avis favorable de la Commission des adjoints et vice-présidents de commission du 2 mai 1969,

- de donner un avis favorable à la demande formulée par le ROYAN-OCEAN-ELUB section Boxe, en vue de bénéficier des dispositions du décret 55-469 du 30 avril 1955 pour l'exonération de la taxe sur les spectacles à l'occasion de la rencontre de Boxe France-Allemagne, prévue au gymnase du stade d'honneur le 10 mai 1969.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*M. L. L.*

Direction La Rochelle  
Rue Porte Neuve.

LA Rochelle, le 22 mai 1969.

N° 1629.

OBJET

LE DIRECTEUR DES IMPOTS (Contributions Ind)

Ville de Royan.  
Délibération du conseil municipal du 9 mai 1969.  
Exonération de la taxe s/les spectacles.

22 MAI 1969  
COURRIER  
N° 516

à Monsieur le SOUS-PREFET de  
ROCHEFORT.

ROC - Boxe.  
V/Réf. Bordereau JG/AC du  
16 mai 1969.

Par bordereau cité en référence, vous avez bien voulu me communiquer, pour avis, l'extrait ci-joint d'une délibération du conseil municipal de la ville de Royan en date du 9

mai 1969 donnant un avis favorable à l'exonération de la taxe sur les spectacles afférente à la rencontre de boxe France-Allemagne organisée le 10 mai 1969 par le Royan-Océan-Club. Vous précisez que cet extrait de la délibération est parvenu à la Sous-Préfecture le 16 mai 1969.

*Parvenu  
à l'intéressé  
29.5.69*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la date du dépôt à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture des délibérations municipales constitue le point de départ du délai prévu par l'article 68 de la loi du 5 avril 1884 à l'expiration duquel elles deviennent applicables.

Etant donné que la date de dépôt à la Sous-Préfecture est postérieure à la manifestation considérée, la délibération susvisée ne peut être appliquée.

Le Directeur  
P. Le Directeur  
Le Directeur-Adjoint.  
(signature)

SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT  
JG/SB.

Copie transmise aux fins utiles à M. le Ministre-Maire de Royan comme suite à la délibération de son conseil municipal en date du 9/5/69 parvenue à mes services le 16/5/1969.

Rochefort, le **28 MAI 1969**  
LE SOUS-PREFET/

P. J. 3.

